

DECISION D'APPROBATION DE MODELE
N° 91.00.611.005.1 DU 5 AVRIL 1991

Balance à équilibre automatique à indication du poids et du prix LUTRANA modèle EL 11

(CLASSE III)

LA PRESENTE DECISION EST PRONONCEE EN APPLICATION DU DECRET N° 88-682 DU 6 MAI 1988 RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE, DU DECRET N° 65-487 DU 18 JUIN 1965 MODIFIE PAR LE DECRET N° 75-1201 DU 4 DECEMBRE 1975 REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURE : INSTRUMENTS DE PESAGE A FONCTIONNEMENT NON AUTOMATIQUE ET INSTRUMENTS DE PESAGE INDIQUANT LE PRIX.

FABRICANT

LUTRANA, 50, avenue du Président Kennedy,
91170 Viry Châtillon.

OBJET

La présente décision complète les décisions n° 89.1.23.629.2.3 du 2 octobre 1989 (1), et n° 90.1.12.629.2.3 du 17 avril 1990 (2).

CARACTERISTIQUES

La balance LUTRANA modèle EL 11 faisant l'objet de la présente décision diffère du modèle approuvé par les décisions précitées par la modification des caractéristiques métrologiques et des modes de fonctionnement.

(1) *Revue de Métrologie*, octobre 1989, page 1267.

(2) *Revue de Métrologie*, avril 1990, page 545.

Les caractéristiques métrologiques des balances LUTRANA modèle EL 11 figurent ci-dessous :

Max = 10 ou 15 kg

Min = 100 g

e = dd = 5 g

T = - 10 kg

La balance LUTRANA modèle EL 11 peut comporter jusqu'à 4 modes de fonctionnement parmi les modes de fonctionnement suivants :

VD : Vente directe, 1 ticket par transaction

1V : Un vendeur, avec totalisation

2V : Deux vendeurs, avec totalisation

MV : Multivendeurs (jusqu'à douze), avec totalisation

LS 3 : Libre service

MG : Groupe de pesage étiquetage annuel accessible uniquement en version multiéchelon.

Ces différents modes de fonctionnement existent également en version poids seul.

Les modes de fonctionnement VD, 1V, 2V et MV sont décrits par les décisions précitées.

CONDITIONS PARTICULIERES DE CONSTRUCTION

Le mode de fonctionnement LS3 ne peut être mis en œuvre qu'après la mise en place du clavier spécialement prévu à cet usage. Dans ce mode, l'affichage arrière peut être supprimé.

SCELLEMENT

Le dispositif de scellement n'est pas modifié.

CONDITIONS PARTICULIERES D'INSTALLATION

Les balances faisant l'objet de la présente décision peuvent être connectées dans un système de balances à équilibre automatique LUTRANA modèle VA 10 approuvé par la décision n° 90.1.06.639.1.3 du 17 avril 1990 (3).

Les balances doivent toujours être installées de telle façon que l'acheteur puisse aisément se rendre compte du résultat de la pesée.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

La plaque d'identification des instruments concernés par la présente décision comporte :

- le rappel des caractéristiques métrologiques et de la classe de précision,
- le numéro et la date de la présente décision,
- le numéro de série de l'instrument,
- la mention "INTERDIT POUR LA REALISATION DE PREEMBALLAGE EN DEHORS DE LA PRESENCE DU PUBLIC".

Les valeurs de la portée maximale, de la portée minimale et de l'échelon sont rappelées à proximité des afficheurs.

Dans le mode LS 3, la mention "USAGE EXCLUSIF PAR LE CONSOMMATEUR" figure sur le clavier spécial.

DEPOT DE MODELE

Plans et schémas déposés à la sous-direction de la métrologie, à la direction régionale de l'industrie et de la recherche d'Ile-de-France et chez le fabricant.

VALIDITE

La présente décision a une durée de validité de 10 ans à compter de la date figurant dans son titre.

ANNEXES

Notice descriptive.

Photographie n° 5485.

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION :
PAR EMPECHEMENT DU DIRECTEUR GENERAL
DE L'INDUSTRIE :

L'INGENIEUR GENERAL DES MINES,
MI. GERENTE

(3) Revue de Métrologie, avril 1990, page 553.

NOTICE DESCRIPTIVE

**Balance à équilibre automatique LUTRANA
à indication du poids et du prix
modèle EL 11**

La présente notice descriptive complète la notice descriptive (1) accompagnant la décision d'approbation de modèle n° 89.1.23.629.2.3 du 2 octobre 1989.

La balance LUTRANA modèle EL 11 est identique à celle décrite dans la notice précitée, excepté dans le mode LS 3 pour lequel le clavier décrit est remplacé par un clavier "Libre service" à 36 touches.

PROGRAMMATION

Les programmations suivantes sont possibles :

- F1 : programmation du mode de fonctionnement
 VD, vente directe permettant d'obtenir un ticket par transaction
 1V, 1 vendeur avec totalisation
 2V, 2 vendeurs avec totalisation
 MV, jusqu'à 12 vendeurs avec totalisation
 LS3, libre service
- F2 : programmation du n° de balance et du n° de rayon

- F3 : programmation du code barre, prix ou poids
 F4 : programmation de l'en-tête sur ticket
 F5 : programmation du message publicitaire
 F6 : programmation de la date et de l'heure
 F7 : programmation des appels-prix (choix entre pesé ou non pesé, n° de famille, référence produit) et programmation des appels-prix directs par clavier (jusqu'à 68).
 F8 : programmation des étiquettes pour les touches appels-prix directs
 F9 : modification d'un prix unitaire mémorisé
 F10 : édition des listes appels-prix ou familles
 F11 : programmation des textes spéciaux
 F12 : transfert de données pour les balances faisant partie d'un système de balances LUTRANA modèle VA 10.

FONCTIONNEMENT

Les modes VD, 1V et 2V sont inchangés.

- Mode MV : 12 vendeurs peuvent travailler simultanément. Avant chaque opération, le vendeur doit s'identifier à l'aide des touches V1 à V12 disposées de part et d'autre du clavier numérique. La touche "N" permet de visualiser le sous-total en cours.
- Mode LS3 : l'impression est automatiquement déclenchée par l'appui de la touche produit sélectionné.

(1) Revue de Métrologie, octobre 1989, page 1269.

■ N° 5485

BALANCE A EQUILIBRE AUTOMATIQUE A INDICATION DU POIDS ET DU PRIX LUTRANA EL 11

